

Rapport de la Commission de Placement, exercice 2010

Les marchés financiers en 2010

La fin d'année 2009 ne présageait rien de bon avec l'éclatement de la crise grecque dès le mois d'octobre. Malheureusement, ceci s'est confirmé cette année. Le millésime 2010 restera dans les esprits comme le véritable point de départ d'une crise souveraine sans précédent en zone euro, se concrétisant notamment par le sauvetage de deux pays, la Grèce et l'Irlande, et l'envolée des rendements périphériques. Cette année aura aussi confirmé le rôle prépondérant des Banques Centrales avec d'un côté une Réserve Fédérale américaine qui a joué la carte de la continuité et de l'autre une Banque Centrale Européenne qui a surpris notamment par la mise en place de son programme d'achats de titres souverains.

D'un point de vue macroéconomique, l'année 2010 aura aussi étonnamment été caractérisée par une forte reprise de la croissance mondiale (déjà initiée au second semestre 2009), par la dichotomie entre les rythmes de croissance des pays émergents et des pays développés et par la crise des dettes souveraines européennes.

Ce monde à deux vitesses, avec d'un côté des pays en surchauffe et de l'autre des pays avec un risque de déflation explique les divergences de politiques monétaires menées en 2010.

Cette divergence a par ailleurs lourdement influencé les résultats de COPRÉ, l'Euro et le dollar s'étant dépréciés de 9,66% et 15,70% respectivement durant l'année 2010.

Si, traditionnellement, les dettes des Etats bien notés par les agences étaient considérées comme des actifs sans risque, il apparaît que ce statut n'est plus irréversible. A l'image de l'Irlande ou de l'Espagne, de nombreuses économies développées payent aujourd'hui les excès à l'origine de la crise (bulles du crédit, de l'immobilier...). Le club des AAA compte de moins en moins de membres... au contraire, certains pays émergents sont extrêmement bien gérés (Corée, Brésil, Pologne...) et ne présentent pas de déséquilibre économique majeur.

En 2011, les investisseurs vont certainement avoir à se poser les questions suivantes :

- Avec un déficit qui continuera de se creuser, pour atteindre 9,4% du PIB en 2011, la dette des Etats- Unis sera-t-elle indéfiniment immunisée des troubles qui ont touché l'Europe en 2010 ?
- Dans quelle mesure les marchés ont-ils intégré la perte de qualité relative des Etats des pays de l'OCDE par rapport à certains pays émergents ?

L'inflation commence également à faire parler d'elle. Elle atteindra 4,5% en moyenne cette année dans le monde, contre 3,7% en 2010 et 2,5% en 2009, point bas historique. Cette remontée, qui concerne aussi bien les économies avancées qu'émergentes, est imputable à l'évolution du prix des matières premières. Elle sera certainement le point à surveiller durant l'année 2011, notamment en relation avec les taux d'intérêts et l'endettement liés à l'activité immobilière de COPRÉ.

Secrétariat général:

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration:

Passage St-Antoine 7 case postale CH- 1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch

L'activité de la Commission de placement en 2010

Se basant sur le programme «CRISP» présenté dans la dernière newsletter et visant une réduction des coûts et des risques ainsi qu'une amélioration de l'image, des systèmes et des prestations, la Commission de placement a constaté que la gestion dynamique des actifs ne procurait pas toujours à long terme une rémunération en adéquation avec le risque pris. La pertinence de ce constat s'est accrue avec l'incertitude de l'évolution des marchés financiers décrite plus haut.

Elle a dès lors entamé une réflexion sur l'adoption d'une stratégie passive pour une partie du portefeuille. Cette stratégie n'implique plus de coûts d'opportunités et de paris actifs de gestionnaires. La gestion de fortune doit ainsi répliquer le plus fidèlement possible un indice de référence choisi, en l'occurrence l'indice LPP 2000 40 (40% d'actions). Cette approche permet également une réduction substantielle des frais de gestion de fortune.

La performance insatisfaisante de l'un des mandataires de COPRÉ a accéléré la mise en œuvre de ce processus lors du dernier trimestre 2010. En effet, sur préavis de la Commission de placement, le Conseil de fondation a décidé de résilier le mandat d'EIM pour la fin décembre 2010. En parallèle, la Commission a procédé à un appel d'offres auprès de différents gérants indiciels. Le choix s'est porté sur Crédit Suisse en raison de ses compétences reconnues en la matière et à une tarification avantageuse des frais de gestion. Ce nouveau mandat a débuté le 1er février 2011, avec un montant sous gestion de CHF 37 mios. La Commission de placement s'est également penchée sur les frais de gestion versés aux différents gérants de fortune et particulièrement les frais prélevés sur les fonds internes utilisés. Elle a renégocié les honoraires d'IAM avec pour résultat une baisse des frais de gestion dès l'année 2011.

Concernant l'activité immobilière, la Commission de placement a constaté que le gérant de COPRÉ mettait en place un nouvel outil permettant un meilleur suivi de cette activité, notamment grâce à un tableau de bord en adéquation avec la situation comptable. La Commission de placement entend encore améliorer le suivi de l'activité immobilière avec pour objectif de performance de se rapprocher de l'indice de référence immobilier de la Conférence des administrateurs de fondations d'investissement (www.kgast.ch). Cet indice a réalisé une performance de 4,9 % en 2010.

Dans le cadre du programme de réduction de coût, COPRÉ s'est également joint en 2010 à un cercle de caisses de pensions qui se penchent actuellement sur le regroupement d'une partie de leurs actifs tout en respectant leur indépendance propre. Cette initiative continuera d'évoluer en 2011.

COPRÉ a également participé en 2010 à l'enquête nationale menée par le cabinet Towers Watson afin d'évaluer ses performances par rapport à ses pairs. La performance de notre institution se situe dans la moyenne nationale.

La performance de la fortune de COPRÉ au 31 décembre 2010 est estimée à 3.24%, soit 1.93% de plus que l'indice de référence. Ce chiffre est un encouragement à la poursuite d'une politique basée sur la maîtrise du risque, l'adéquation des coûts et la recherche d'une performance sur le long terme.

La Commission de Placement

Secrétariat général :

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 www.copre.ch

Administration :

Passage St-Antoine 7 case postale CH- 1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 copre@copre.ch